

Commune de Sauveterre

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du mardi 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 28 mars à 20 heures 35 mn, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame POUILLON Anne-Marie, Maire.

Convocation du 23 mars 2023.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : Mr BELVÈZE Jean-Marc, Mr BROCARD Mathieu, Mr CAT Jean-Claude, Mr COENEN Charles, Mr DESPRATS Laurent, Mme GRIMAL Sonia, Mme POUILLON Anne-Marie, Mme VERDIÉ Christelle.

Absent(s) : Mme FUTTERSACK Christine a donné procuration à Mr BELVÈZE Jean-Marc, Mr GRIMAL Vincent a donné procuration à Mme GRIMAL Sonia

Excusée : Mme BELVÈZE Carole

Présents : 8

Excusée : 1

Procurations : 2

Madame le Maire remercie les membres présents et ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme VERDIÉ Christelle.

Pour rappel, lecture de l'ordre du jour du précédent conseil municipal en date du 14 décembre 2022 :

- Délibération dispositif de mise en place d'un accompagnateur (trice) pour le transport scolaire des élèves de maternelle
- Délibération mise à jour du bail de la location du logement situé au Presbytère de Saux
- Délibération renouvellement de la convention annuelle du SDE 82 pour le service d'aide à l'entretien de l'éclairage public

Procès-verbal du 14 décembre 2022 adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Délibération participation à la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité
2. Délibération transfert de compétence optionnelle « éclairage public » au SDE 82-Investissement
3. Délibération modification des statuts de la communauté de communes (transfert d'une nouvelle compétence)

4. Délibération vote du compte administratif 2022
5. Délibération vote du compte de gestion 2022
6. Délibération affectation des résultats
7. Questions diverses

DÉLIBÉRATIONS :

1. Délibération participation à la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 10 Abstention : 0 Exprimés : 10 Contre : 0 Pour : 10

2. Délibération transfert de compétence optionnelle « éclairage public » au SDE 82-Investissement

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 10 Abstention : 0 Exprimés : 10 Contre : 0 Pour : 10

3. Délibération modification des statuts de la communauté de communes (transfert d'une nouvelle compétence)

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés : 3

Votants : 10 Abstentions : 7 Exprimés : 3 Contre : 0 Pour : 3

4. Délibération vote du compte administratif 2022

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 10 Abstention : 0 Exprimés : 10 Contre : 0 Pour : 10

5. Délibération vote du compte de gestion 2022

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 10 Abstention : 0 Exprimés : 10 Contre : 0 Pour : 10

6. Délibération affectation des résultats

La délibération est reportée au prochain conseil municipal.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

1. Mme le Maire fait le bilan de son rendez-vous avec l'ADIL 82 concernant la location du Presbytère de Saux.
2. La société SOGEXFO viendra le 04 avril à la mairie de Sauveterre pour faire un état des lieux concernant les chemins de Matha et de Bertrand.
3. Le chemin communal sous Sauveterre devra faire l'objet d'une enquête publique par un commissaire enquêteur.
4. Le projet de rénovation de l'école et de la mairie n'étant pas faisable, il convient de le revoir. Dans un premier temps, des travaux de rafraîchissement sont donc prévus dans la salle du dortoir. Une porte sécurisée à l'entrée de la Mairie avec sonnette et interphone pourrait être installée de façon à ce que les personnes à mobilité réduite n'aient plus à emprunter l'escalier pour accéder au secrétariat. Ce serait la secrétaire de mairie qui descendrait dans un bureau aménagé dans la salle du dortoir.

Il faut également prévoir des travaux d'isolation thermique pour la cantine et la toiture de la mairie.
5. L'atelier municipal étant très vétuste, il est aussi nécessaire de prévoir de le refaire.
6. Mme le Maire présente un devis pour la réparation des barrières de protection du toboggan et l'achat d'un jeu supplémentaire qui sera installé dans la cour de l'école.
7. La prochaine journée citoyenne aura lieu le 6 mai 2023.
8. Point sur les futurs travaux d'agrandissement du cimetière une fois que les achats de terrains seront finalisés.
9. Intervention de Mr BROCARD Mathieu sur l'entretien des chemins ruraux et privés. Il est à rappeler qu'aujourd'hui, ce n'est plus la mairie qui est en charge de cet entretien mais la communauté de communes et que les collectivités ne peuvent utiliser l'argent public pour intervenir sur des biens privés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.